

31/03/2021

Daniel BELLE WANGUE

Commissaire aux comptes

**ASSOCIATION
DE
PREVENTION
LE CHEMIN**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020**

**Daniel BELLE WANGUE – Commissaire aux Comptes
1, Rue des Jacobins - 24000 PERIGUEUX**



*Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020*

ASSOCIATION DE PREVENTION LE CHEMIN
78 rue Victor Hugo 24000 PÉRIGUEUX - Siren 410 431 381

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association DE PRÉVENTION DES CANTONS DE PERIGUEUX CENTRE ET OUEST relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

« En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents mis à la disposition des sociétaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

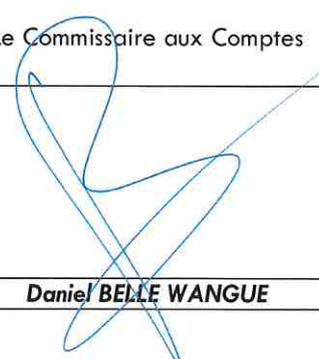
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Périgueux, Le 31 Mars 2021

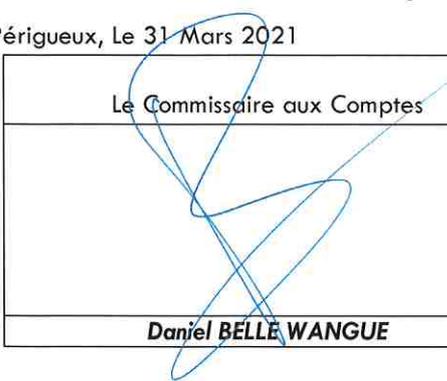
Le Commissaire aux Comptes

Daniel BELLE WANGUE

ANNEXE AU RAPPORT : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Périgueux, Le 31 Mars 2021

Le Commissaire aux Comptes

Daniel BELLE WANGUE

Bilan Actif des Associations et Fondations

Dossier : 01 - Association de prévention Le Chemin - Périodes de : 01/2020 à 12/2020

ACTIF	Brut 2020	Amortissement 2020	Net 2020	Net 2019
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	7 923,00	5 462,89	2 460,11	5 101,11
20130000 Frais d'évaluation	7 923,00	0,00	7 923,00	7 923,00
28013000 AMORTISSEMENT DES FRAIS EVALUATION	0,00	5 462,89	-5 462,89	-2 821,89
Frais de recherches et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	7 282,82	7 282,82	0,00	0,00
20800000 Autres immobilisations incorporelle	7 282,82	0,00	7 282,82	7 282,82
28080000 Amortissement des autres immobilisa	0,00	7 282,82	-7 282,82	-7 282,82
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	310 937,13	29 348,47	281 588,66	303 354,73
21315000 BATIMENT ADMINISTRATIF	209 872,13	0,00	209 872,13	209 872,13
21350000 Installations générales - agencemen	101 065,00	0,00	101 065,00	101 065,00
28131500 AMORT BAT ADMINISTRATIF	0,00	18 399,76	-18 399,76	-6 740,19
28135000 AMORTS INST GLES AGTS AME	0,00	10 948,71	-10 948,71	-842,21
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 881,62	2 327,61	1 554,01	2 217,90
21540000 Matériel	1 403,22	0,00	1 403,22	1 403,22
21551000 MATERIEL ET OUTILLAGE	2 478,40	0,00	2 478,40	2 478,40
28154000 AMORTS MATER AUDIOVISUEL	0,00	1 178,38	-1 178,38	-1 134,09
28155100 AMTS MATERIEL OUTILLAGE	0,00	1 149,23	-1 149,23	-529,63
Autres	103 795,06	84 602,44	19 192,62	31 880,39
21810000 Installations générales, agencement	1 067,06	0,00	1 067,06	1 067,06
21820000 Matériel de transport	51 328,00	0,00	51 328,00	51 328,00
21830000 Matériel de bureau et matériel info	28 222,50	0,00	28 222,50	25 563,90
21840000 Mobilier	22 129,30	0,00	22 129,30	22 129,30
21870000 MATERIEL DE CUISINE	1 048,20	0,00	1 048,20	1 048,20
28181000 AMORTS INST GLES AG AMEN	0,00	329,75	-329,75	-223,05
28182000 AMORTS MATERIEL TRANSPORT	0,00	39 626,11	-39 626,11	-30 795,99
28183000 AMORTS MATERIEL BUR INFOR	0,00	22 135,88	-22 135,88	-16 586,47
28184000 AMORTS MOBILIER	0,00	21 441,93	-21 441,93	-20 649,79
28187000 AMORTS MATERIEL CUISINE	0,00	1 068,77	-1 068,77	-1 000,77
Immobilisations grevées de droit	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières				
Participations	100,00	0,00	100,00	100,00
26100000 PARTS SOCIALES DVT SOL	100,00	0,00	100,00	100,00
Créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	711,36	0,00	711,36	711,36
27180000 Autres titres	711,36	0,00	711,36	711,36
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	140,00	0,00	140,00	140,00
27510000 Dépôts	140,00	0,00	140,00	140,00
TOTAL I	434 770,99	129 024,23	305 746,76	343 505,49
		0,00	0,00	0,00
Actif circulant	0,00	0,00	0,00	0,00
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00
En-cours de production (biens et services)	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits intermédiaires et finis	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes sur commandes	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances				
créances clients et comptes rattachés	229 794,98	0,00	229 794,98	172 936,51
41110000 Usagers	229 794,98	0,00	229 794,98	172 936,51
Autres	15 510,26	9 909,14	5 601,12	11 361,09
44710000 TAXE SUR LES SALAIRES	2 088,00	0,00	2 088,00	6 751,00
46700000 DEBITEURS CREDITEURS DI	427,36	0,00	427,36	0,00
46700100 DEBIT CRED D FAURE	0,00	0,00	0,00	198,00
46700400 DEBIT CRED D TEKFAK	198,00	0,00	198,00	198,00
46700500 DEB CRED DIV D ANGELIS	174,00	0,00	174,00	174,00

46700600 DEB CRED D NERESTAN	196,96	0,00	196,96	196,96
46700700 DEBIT CRED D PEYSSONNERIE	273,20	0,00	273,20	273,20
46700800 DEBIT CREDIT D BOULLEY	198,00	0,00	198,00	198,00
46701000 DEBIT CRED OLIVIER	263,20	0,00	263,20	263,20
46701100 DEBIT CRED DUBUC	284,00	0,00	284,00	284,00
46701200 DEBIT CREDIT ROUMAGNE	174,00	0,00	174,00	174,00
46701300 DEBIT CREDIT DIV DELMAS ANAIS	253,20	0,00	253,20	0,00
46701500 DEBIT CREDIT DIV JUSTIN JL	284,00	0,00	284,00	284,00
46701600 CREDIT D ZORZER	273,20	0,00	273,20	273,20
46701900 DEBIT CRED DELMAS OLIVIER	273,20	0,00	273,20	273,20
46702000 DEBIT CRED D EL MEZABY	240,80	0,00	240,80	240,80
46870000 Produits à recevoir	9 909,14	0,00	9 909,14	11 488,67
49670000 Dépréciation des autres comptes déb	0,00	9 909,14	-9 909,14	-9 909,14
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	297 771,94	0,00	297 771,94	231 766,92
51220000 CREDIT AGRICOLE CPS	9 793,30	0,00	9 793,30	50 396,58
51230000 CREDIT AGRICOLE EPARGNE	230 075,74	0,00	230 075,74	110 147,92
51240000 Comptes en devises	0,00	0,00	0,00	23 496,41
51250000 CR AGRIC LIVRET A	56 755,48	0,00	56 755,48	47 021,06
53100000 Caisse	1 147,42	0,00	1 147,42	704,95
Charges constatées d'avance	204,14	0,00	204,14	1 080,23
48600000 Charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	671,96
48620000 CHARGES CONSTATEES D AVAN	204,14	0,00	204,14	408,27
TOTAL II	543 281,32	9 909,14	533 372,18	417 144,75
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0,00	0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de conversion Actif (V)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	978 052,31	138 933,37	839 118,94	760 650,24

Bilan Passif des Associations et Fondations

Dossier : 01 - Association de prévention Le Chemin - Périodes de : 01/2020 à 12/2020

PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
Fonds associatifs		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	121 141,74	121 141,74
10200000 FONDS ASSOC SANS DROIT RE	121 141,74	121 141,74
Ecarts de réévaluation (sans droit de reprise)	0,00	0,00
Réserves	114 485,40	114 187,70
10685000 Réserve de trésorerie	114 485,40	114 187,70
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat en attente d'affectation	0,00	0,00
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	45 194,39	297,70
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports	0,00	0,00
Legs et donations	0,00	0,00
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	0,00	0,00
Ecarts de réévaluation (avec droit de reprise)	0,00	0,00
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 958,00	2 611,00
13170000 Subventions d'équipement - Entrepri	5 265,00	5 265,00
13917000 Subv. Équipt inscrite au résultat -	-3 307,00	-2 654,00
Provisions réglementées	0,00	0,00
Droit des propriétaires (commodat)	0,00	0,00
TOTAL I	282 779,53	238 238,14
Provisions		
Provisions pour risques	115 923,74	83 982,69
15100000 PROVISIONS POUR RISQUES	11 000,00	0,00
15180000 PROVISION POUR CHARGES	104 923,74	83 982,69
Provisions pour charges	0,00	0,00
TOTAL II	115 923,74	83 982,69
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	0,00	0,00
Sur autres ressources	0,00	0,00
TOTAL III		
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles	0,00	0,00
Autres Emprunts obligataires	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	226 830,75	242 057,16
16400000 Emprunts auprès des établissements	211 984,98	223 567,16
16410000 PRET VEHICULE Credit Agr	14 845,77	18 490,00
Emprunts et dettes financières divers	0,00	0,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 899,51	43 520,08
40110000 Fournisseurs - biens et services	36 368,49	41 328,64
40810000 Factures non parvenues - Fournisseu	531,02	2 191,44
Dettes fiscales et sociales	172 825,57	148 870,40
42100000 Personnel - rémunérations dues	154,60	4 134,11
42820000 PROVISION CONGES PAYES	67 008,91	56 601,70
42821000 PROV/CONGES CET CR COOPER	8 933,97	8 623,30
42860000 Autres charges à payer	13 823,48	4 247,13
43100000 URSSAF	19 960,00	24 010,00
43730000 CAISSE DE RETRAITE	5 271,24	6 345,26
43731000 CAISSE PREVOYANCE	5 532,36	3 471,05
43740000 Caisses d'allocation de chômage ASS	1 326,60	1 524,81

43820000 CHGES S/PROVISION CONGES PAYES	34 310,12	30 456,07
43860000 Autres charges à payer	4 903,62	957,17
44190000 Avances sur subvention	4 548,00	0,00
44210000 ETAT IMPOT A LA SOURCE	1 116,67	1 515,80
44713000 FORMATION PRO OPCO SANTE	5 936,00	6 984,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00
Autres dettes	3 859,84	3 981,77
46700000 DEBITEURS CREDITEURS DI	0,00	143,72
46860000 Charges à payer	3 859,84	3 838,05
Instruments de trésorerie	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
TOTAL IV	440 415,67	438 429,41
Ecart de conversion Passif (V)	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	839 118,94	760 650,24
Engagements donnés		
1. Dont à plus d'un an	0,00	0,00
Dont à moins d'un an	0,00	0,00
2. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0,00	0,00
3. Dont emprunts participatifs	0,00	0,00

Compte de Résultat Produits des Associations et Fondations

Dossier : 01 - Association de prévention Le Chemin - Périodes de : 01/2020 à 12/2020

PRODUITS	Exercice 2020	Exercice 2019
Produits d'exploitation (ou produits courants non financiers)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services) (a)	325 770,56	172 436,51
Dotations et Produits de tarification	730 257,00	824 024,00
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	26 600,00	14 925,00
Reprises sur provisions, amort. et transferts de charges	45 487,37	49 951,36
Cotisations		
Autres produits (hors cotisations)	306,08	371,61
TOTAL I	1 128 421,01	1 061 708,48
Quote part de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	7,11	
Autres intérêts et produits assimilés	1 386,90	1 327,77
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	1 394,01	1 327,77
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	47 805,35	1 320,00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL IV	47 805,35	1 320,00
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (V)		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV + V)	1 177 620,37	1 064 356,25
Solde débiteur = déficit		
TOTAL GENERAL	1 177 620,37	1 064 356,25
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	0,00	0,00

Compte de Résultat Charges des Associations et Fondations

Dossier : 01 - Association de prévention Le Chemin - Périodes de : 01/2020 à 12/2020

CARGES	Exercice 2020	Exercice 2019
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières)		
Achats de marchandises (a)		
Variation de stock (b)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a)	0,00	0,00
Variation de stock (b)		
Autres achats et charges externes (*)	193 284,63	186 423,53
Impôts, taxes et versements assimilés	44 886,00	41 903,63
Salaires et traitements	586 815,06	573 308,07
Charges sociales	231 821,28	227 783,19
Dotations aux amortissements, dépréciations et engagements :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements (c)	40 417,33	22 922,56
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	31 941,05	9 811,69
Autres Charges	450,99	388,72
TOTAL I	1 129 616,34	1 062 541,39
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 809,64	1 517,16
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	2 809,64	1 517,16
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
TOTAL IV		
Impôts sur les sociétés (V)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées (VI)		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	1 132 425,98	1 064 058,55
Solde créditeur = excédent	45 194,39	297,70
TOTAL GENERAL	1 177 620,37	1 064 356,25
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL	0,00	0,00
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		

Annexe association « Le Chemin »

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/20 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 839 118.94€.

Le résultat net comptable est un excédent de 45 194.39€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 25/03/2020 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- Réponse à l'offre de marché FSE au titre du PNO-IEJ pour 2019-2020 : suite et fin. Les chantiers éducatifs sur la Vallée de l'Isle ont eu un réel succès tant auprès des jeunes bénéficiaires que des collectivités locales et structures qui les accueillent. Les objectifs initiaux ont quasiment été atteints malgré les contraintes liées au COVID.

Faits caractéristiques pouvant concerner l'activité, l'évolution prévisible, des opérations comptables, des événements importants....

- Changement de méthode ou d'estimation et impact ; Néant
- Litiges (social, fiscal...);
- Evolution de la structure financière (emprunt, capital, endettement) ; Aucun nouvel emprunt en 2020 ;
- Fonds propres négatifs ; NA
- Modifications sensibles dans la ou les activités de l'association :
 - Création d'établissements ;
 - Création d'une nouvelle activité ;
 - Cessation d'une activité (ex : échéance d'une convention) ;
 - Etc... ; Néant

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

PRINCIPALES METHODES D'ÉVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Stocks : NA

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	15 206			15 206
Immobilisations corporelles	415 956	2 658		418 614
Immobilisations financières	951			951
TOTAL	432 113	2 658	0	434 771

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I	2 822	2 641	0	5 463
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II	7 283	0	0	7 283
Terrains	0	0	0	0
Constructions	7582	21 766	0	29 348
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	1 664	664	0	2 328
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	223	107	0	330
Matériel de transport	30 796	8	0	39 626
Matériel de bureau et informatique	38 236	6 341	0	44 647
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	78 502	37 776	0	116 279
TOTAL GENERAL (I+II+III)	88 607	40 417	0	129 024

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Eléments constitutifs du fonds commercial

Etats des stocks Néant

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	0	0	0	0

Etat des créances et charges constatées d'avance Néant

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	229 795		
Autres créances	5 601		
Charges constatées d'avance			
TOTAL	235 396		

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	0
TOTAL	0

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:	121 141			121 141
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	114	298	0	114 486
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	235 329	298	0	235 627
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme	2 611		653	1 958
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)	2 611	0	653	1 958
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	237 940	298	653	237 585

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		
SOLDE	0	0

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	226 831			
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	36 900			
Dettes fiscales et sociales	172 826			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3860			
Produits constatés d'avance				
TOTAL	440 417			

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	0

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit	226 831	
Emprunts et dettes financières divers	209 725	
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	3 860	
TOTAL	440 416	0

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 104 9223.74 euros.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite ont été établis par le Cabinet comptable @com audit et sont basés sur:

- le salaire moyen
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 62 ans
- le taux de rotation du personnel : faible
- le taux moyen d'augmentation des salaires 1%
- le taux d'actualisation retenu : 0,34%
- le taux moyen des charges sociales : 50%

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2.85	
Non cadres	14.15	
TOTAL	17.25	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à **4 890 euros**.

31/03/2021

Daniel BELLE WANGUE

Commissaire aux comptes

**ASSOCIATION
DE
PREVENTION
LE CHEMIN**

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**
Exercice clos le 31 décembre 2020

Daniel BELLE WANGUE – Commissaire aux Comptes
1, Rue des Jacobins - 24000 PERIGUEUX

Daniel BELLE WANGUE

Commissaire aux comptes

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31 décembre 2020

ASSOCIATION DE PREVENTION LE CHEMIN
78 rue Victor Hugo 24000 PÉRIGUEUX - Siren 410 431 381

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

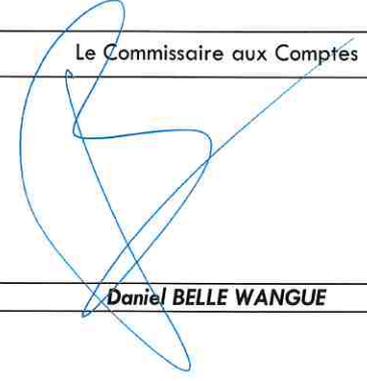
CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé

Trésorière adjointe de l'association

Existence d'une convention réglementée entre l'Association 3S et l'association « Le Chemin », Mme Dominique CROUZAL, Trésorière adjointe étant également Présidente de l'association 3S. Le montant des prestations entre les deux associations s'élève à 89 282,86 € pour 2020

Périgueux, Le 31 Mars 2021

Le Commissaire aux Comptes

Daniel BELLE WANGUE

